

LA RÉALISATION DE L'EXCUSE EN MOYEN FRANÇAIS : UNE RECHERCHE EN PRAGMATIQUE HISTORIQUE

Corinne DENOYELLE*

L'excuse¹ fait aujourd'hui partie de nos tics de langage, comme en témoignent les innombrables courriels ou entrées en matière que nous introduisons par « Désolée de vous déranger », « Excusez-moi de... », etc., à tel point qu'il n'est pas rare que l'on finisse par nous reprocher de trop nous excuser. Pour Erving Goffman (1974 : 54), l'excuse est l'un des trois actes de langage fondamentaux de nos échanges quotidiens, du moins dans nos sociétés occidentales :

« Les manifestations les plus visibles de l'activité cérémonielle sont sans doute les salutations, les compliments et les excuses qui ponctuent les rapports sociaux ».

Du fait de cette importance sociale, elle est aussi l'un des actes de langage les plus étudiés en particulier dans le cadre des études interculturelles. Notre présente étude vise à l'observer en pragmatique historique dans une analyse onomasiologique et sémasiologique dans le contexte de la fin du Moyen Âge.

1. Introduction : description de l'excuse en synchronie dans les langues modernes

L'excuse a été étudiée dans le cadre des recherches sur la politesse à partir des analyses déterminantes de Penelope Brown et de Stephen C. Levinson (1987), eux-mêmes largement inspirés d'Ervin Goffman. Le modèle de Brown et Levinson reste à même, malgré les nombreuses critiques ou aménagements qu'il a pu recevoir, de rendre compte et décrire de manière

* U.M.R. 5316 – 16 Litt&Arts, cnrs / Univ. Grenoble Alpes ; Bâtiment Stendhal ; Université Grenoble Alpes – CS 40700 – 38058 Grenoble cedex 9 ; corinne.denoyelle@univ-grenoble-alpes.fr

cohérente des choix énonciatifs qui structurent les interactions verbales. Leur théorie considère que chaque individu est doté de deux faces, l'une, dite positive, correspondant à l'amour-propre, l'envie d'être apprécié et l'estime de soi ; l'autre, dite négative, renvoie à l'intimité et aux « territoires du moi » de chacun (expression de C. Kerbrat-Orecchioni, traduite de Goffman, 1974 : 58). Les interactions sociales sont potentiellement menaçantes pour les locuteurs qui font l'effort constant de ménager les faces de leurs interlocuteurs et de préserver les leurs afin de maintenir des relations sociales harmonieuses et agréables. Dans ce cadre, les actes de langage pourront être qualifiés de *Face Threatening Acts* (FTA) s'ils agressent l'une ou l'autre des faces de locuteurs en présence ou de *Face Flattering Acts* (FFA) – selon le concept que C. Kerbrat-Orecchioni (1992 : 167sq) a ajouté à leur modèle –, s'ils visent au contraire à valoriser les faces (positives) des locuteurs. Se dégagent à partir de là deux manières d'être poli, soit en multipliant les FFA, c'est-à-dire en faisant une politesse que l'on qualifiera de positive, qui manifestera son intérêt pour autrui, soit en évitant de commettre des FTA, politesse dite négative, qui consiste essentiellement à ne pas déranger autrui, à ne pas empiéter sur son territoire.

L'excuse entre dans le cadre de ces actes de langage polis (FFA) et vient réparer une offense qui a été commise : elle vise à neutraliser cette offense en permettant à l'interaction de se poursuivre. Bien que Brown et Levinson l'aient classée parmi les actes de politesse négative (1987 : 131²), les chercheurs la considèrent plutôt aujourd'hui comme un acte de politesse positive visant à valoriser la face positive de l'offensé : sa fonction est « to assure the addressee that he is being noticed, respected and that the maintenance of a conflict-free relationship is desired » (Larina, 2003 : 212 citée et traduite dans Ogiermann, 2009 : 49).

Cet acte de langage réparateur est complexe : le locuteur qui désire s'excuser se trouve face à une grande variété de possibilités parmi lesquelles il doit choisir la stratégie la plus efficace pour rétablir l'harmonie entre lui et sa victime. Cette complexité apparaît clairement dans la définition suivante :

« L'acte de faire des excuses pourrait se définir comme étant formé d'un certain nombre de composantes qui peuvent aller du « *Pardon !* » utilisé de manière convenue voire formelle, à un énoncé pleinement développé, comprenant éventuellement des composantes complexes comme la confession, le remords, la culpabilité, le désir de réparer l'offense » (Camilo Davila, 2011 : 36).

Catherine Kerbrat-Orecchioni (1994 : 163sq) divise l'excuse en deux actes de langage : selon elle, l'acte directeur en est la demande de pardon, explicite ou implicite, et qui s'accompagne ou non d'un acte de langage secondaire. Les travaux du projet CCSARP (*Cross-Cultural Study*

of *Speech Act Realisation Patterns* ; Blum-Kulka *et al.*, 1989 : 290) ont mis l'accent sur les processus de ritualisation de la demande de pardon. Celle-ci, sans perdre la possibilité d'une réalisation indirecte, adopte le plus souvent une expression rituelle qu'elles appellent *Illocutionary Force Indicating Devices*, *IFID*. Ces expressions ritualisées sont de trois sortes : soit elles expriment la contrition (« je suis désolée ») ; soit elles offrent une excuse (« je m'excuse ») ; soit elles sont une demande de pardon (« excusez-moi, pardon »). Elles s'accompagnent de ou peuvent être remplacées par des composantes spécifiques, les actes de langage secondaires, qui renvoient à quatre stratégies possibles. Il peut s'agir a) d'une reconnaissance de culpabilité ; b) d'une justification (expliciter la cause de l'offense) ; c) d'une prise en compte des ressentis de l'offensé ; d) d'une offre de réparation ou d'une offre d'amendement. Une excuse est donc composée d'un IFID et/ou d'une ou de plusieurs des quatre autres composantes secondaires (Blum-Kulka *et al.*, 1989 : 289 ; Malgorzata, 1999 : 1056).

L'offenseur qui décide de formuler des excuses peut choisir une composante ou en combiner plusieurs. Son but est d'être efficace et d'obtenir le pardon. Bien évidemment, l'efficacité de l'excuse est aussi liée à la perception de sa sincérité (Haugh et Chang, 2018) : si l'excuse donne l'impression d'être authentique et sincère, l'offenseur semble pris de remords et obtient plus facilement le pardon. Il ressort en effet de la compétence des locuteurs de distinguer les demandes de pardon uniquement protocolaires voire insincères, qui ne comportent que des traits routiniers, des demandes sincères. L'effet de sincérité passe soit par des intensificateurs comme des adverbes (« Je suis vraiment désolée »), ou des interjections (« Oh, je suis désolée »), etc. ; soit par l'entassement des actes de langage secondaires. José Camilo Davila (2011 : 38) développe le concept d'*exhaustivité* pour quantifier les composantes incluses dans les excuses : l'exhaustivité augmente au fur et à mesure qu'augmente le nombre de composantes utilisées, ce qui nous permet de mesurer la portée illocutoire que recherche la formulation proposée. Plus les excuses sont exhaustives, c'est-à-dire plus elles incluent de composantes, plus l'effort de l'offenseur est jugé visible et considéré comme sincère.

La réalisation de cet acte de langage a un coût élevé en termes de face et de politesse : si l'excuse doit rétablir l'équilibre de l'interaction en ménageant les faces positives des interlocuteurs, c'est du respect de leurs deux faces positives que dépendra le succès de l'excuse : l'offensé a certes été agressé dans ses faces négative et positive par l'offense, mais sa face positive est en jeu dans l'excuse. Réciproquement, plus l'offenseur exprime un haut degré de responsabilité dans l'offense, plus il met en danger sa face positive et exprime un grand déni de soi³ (Camilo Davila, 2011 : 40). Cependant, cette stratégie peut être plus efficace car le sacrifice de la face peut être perçu comme sincère et peut rétablir plus vite les relations entre

l'offensé et l'offenseur. En revanche, choisir un niveau de responsabilité peu élevé permet de protéger l'amour-propre de l'offenseur mais entraîne le risque de sembler moins sincère et de renforcer l'agression envers l'offensé.

La politesse positive ou négative dépend aussi de deux facteurs sociaux (Brown et Levinson, 1987 : 76) : la distance sociale, c'est-à-dire la connaissance réciproque et l'intimité que les locuteurs partagent – on ne s'excusera pas de la même manière envers des proches et envers des inconnus – et le pouvoir social, c'est-à-dire les relations hiérarchiques entre locuteurs, qui prennent aussi en compte l'âge et le genre des locuteurs – on ne s'excusera pas de la même manière envers un enfant, envers son patron ou son salarié. À des époques ou dans des cultures moins égalitaires que la nôtre, on ne s'excuse pas de la même manière envers une femme ou envers un homme. Les structures et les normes sociales de chaque société vont ainsi profondément faire varier la réalisation linguistique de cet acte de langage.

2. Approches synchronique et diachronique

Les spécificités sociales influant sur les réalisations des actes de langage dépendent ainsi des variations culturelles. De ce fait, un grand nombre de chercheurs ont entrepris des analyses comparatistes qui ont exploré les réalisations de cet acte de langage à travers diverses classes sociales ou à travers diverses langues et cultures (Blum-Kulka et Olshtain, 1984, Blum-Kulka, House et Kasper, 1989 pour ne citer que les plus célèbres)⁴. En 1989, l'une des premières, le *Cross-Cultural Speech Act Realization Project* (CCSARP; Blum-Kulka *et al.*, 1989), à la suite de Wierzbicka (1985), a produit une analyse détaillée des actes de langage de la requête et de l'excuse dans sept variétés de langue, ce qui leur a permis de dégager un système pragmatique récurrent à travers les moyens linguistiques spécifiques à chaque langue étudiée. Les chercheuses du projet CCSARP ont été frappées de constater que les langues étudiées « did not exhibit significant differences in strategy selection » et montraient « surprising similarities in IFID and expression of responsibility preferences across the seven situations » (Olshtain, 1989 : 171), malgré (pendant) des différences culturellement révélatrices. En revanche peu d'études ont été consacrées à l'excuse en français en dehors de Kerbrat-Orecchioni (1992), Schölmberger (2008) – à partir de tests (des *Discourse Completion Tests*) – et Beeching, sur des corpus authentiques et en comparant anglais (Angleterre et États-Unis) et français (France et Québec). Les résultats de cette dernière montrent que le français contemporain tend à utiliser une gamme d'IFID plus variée que l'anglais, dominé par *sorry* (Beeching, 2019 : 288). En français moderne, *Excuse, désolé, pardon, (je) regrette* sont à prendre en compte toutes les quatre, quoiqu'une évolution vers une domination de *désolé* se fasse sentir⁵.

Alors que les pragmaticiens ont développé des recherches comparatistes en synchronie, les manifestations des actes de langage dans des états antérieurs de la langue semblent échapper à l'analyse. Depuis plusieurs années déjà pourtant, les bases d'une pragmatique historique ont commencé à être présentées surtout chez les chercheurs britanniques ou nord-américains. Sous l'impulsion d'Andreas H. Jucker en particulier, la recherche en pragmatique historique s'est développée dans deux directions complémentaires montrant soit l'évolution sémantique des emplois de structures lexico-syntaxiques spécifiques à travers le temps, soit, inversement, l'évolution de réalisations linguistiques d'actes de langage précis.

En langue française, les évolutions diachroniques de la politesse n'ont pas encore fait l'objet de beaucoup de recherche. L'histoire interne du français, d'abord étudiée d'un point de vue phonétique puis morphologique par les premiers linguistes scientifiques, s'oriente actuellement beaucoup plus sur l'évolution syntaxique notamment grâce aux colloques organisés par le regroupement Diachro ou par la Société Internationale de Diachronie du français, la question de la politesse historique a longtemps été du registre de la sociologie (Picard, 1995 ou Montandon, 1995) sans que leur dimension linguistique soit aussi pleinement prise en compte. Le Moyen Âge a été particulièrement peu étudié dans ce cadre. La politesse médiévale a plutôt été étudiée jusqu'ici, soit a contrario, à travers les questions que posent les vilenies, les jurons ou les injures (Lagorgette, 2013, 2017a, 2017b) ; soit de manière incidente à travers l'étude de marqueurs discursifs ou du discours rapporté en particulier par l'équipe d'Amalia Rodriguez Somolinos qui a posé, depuis plusieurs années déjà, les bases d'une pragmatique historique à partir de l'étude des marqueurs discursifs pour la langue française.

Le cadre conceptuel que nous avons défini sur le modèle de Brown et Levinson est-il pertinent pour l'époque médiévale ? C. Kerbrat-Orecchioni affirme ainsi que les concepts de face ne peuvent pas s'y appliquer⁶. Pour la civilisation britannique, d'ailleurs Andreas H. Jucker (2010, 2012) considère à la suite de Kohnen (2008) qu'ils ne sont pas adaptés au monde anglo-saxon et qu'ils ne commencent à être pertinents qu'en moyen anglais. La question de la civilité est pourtant récurrente à cette époque, comme en témoignent les dizaines d'*enseignements, chastoiments, disciplines, doctrinaux*, écrits depuis le Haut Moyen Âge et copiés et recopiés dans de nombreux manuscrits que Claude Roussel (1994) a recensés. Ces textes qui traduisent bien un souci de préserver l'harmonie de la vie en société évoquent de manière plus ou moins détaillée les règles qui doivent encadrer l'usage de la parole. S'il faut certainement questionner encore la validité des concepts qui structurent aujourd'hui notre approche de la politesse dans un monde féodal jusqu'au XIII^e siècle, organisé autour des lignages et traversé par l'idéologie religieuse égalitaire du christianisme,

on estimera toutefois ici qu'à partir du XIV^e siècle, les relations de pouvoir et de distance sociale se dégagent des logiques claniques et, sans que l'on aille jusqu'à parler d'individualisme (Le Bart, 2008 ; Schmitt, 1989), une prise en compte plus importante de la personne humaine se fait sentir, qui peut s'interpréter avec les notions de faces⁷. La parole de nouvelles classes sociales acquiert une plus grande visibilité dans les sources écrites en même temps que les communautés urbaines prennent de l'importance.

Toutefois la nature même des actes de langage que nous cherchons à étudier ne s'est-elle pas modifiée au cours des siècles ? Dans un article de synthèse récent, nourri par de nombreuses années de recherche, Jucker (2019) réfléchit à un cadre théorique qui permettrait d'envisager l'évolution des actes de langage sur le long terme. En ce qui concerne l'évolution des excuses, qui ont été l'un des actes de langage les plus observés en anglais, il constate non seulement l'évolution de leurs réalisations linguistiques, mais l'affaiblissement même du concept d'excuse :

« It transpires that apologies have undergone, and are still in the process of undergoing, a process of attenuation. What used to be a weighty and sincere act of admitting guilt and expressing remorse in a religious context has, via a series of steps, been weakened into a token acknowledgement of a minor mishap, such as, for instance, accidentally bumping into somebody on a crowded platform of a railway station. The older type of apologies still exists but the new types of fleeting and sometimes non-serious uses of apologies have been added, and they significantly increase the overall frequency of apologies » (Jucker, 2019: 2).

Kohnen (2017) et Williams (2018) estiment que l'excuse n'existe pas du tout en ancien anglais : les héros épiques ne s'excusent pas et ceux qui le font expriment le regret de leurs péchés, en s'adressant à Dieu ou à leurs frères chrétiens. Il s'agit d'actes de pénitence ou de repentance qui n'ont pas d'existence en dehors du contexte religieux. Ces proto-excuses, comme Jucker (2019) les appelle, se sont progressivement sécularisées, affaiblies et sont devenues plus conventionnelles à partir du XV^e siècle, où elles concernent non plus des péchés, mais des transgressions des conditions de la vie commune. De plus, à partir du moment où l'on peut véritablement parler d'excuses, une autre différence remarquable, observée par Jucker et Taavitsainen (2008) sur un corpus renaissant (Early Modern English), est l'évolution d'une excuse centrée sur l'offensé à une excuse, plus conventionnelle, centrée sur l'offenseur :

« The routinized and lexicalized apologies in our data express different orientations. The request to *pardon* or to *excuse* indicates an offence that is in need of the addressee's generosity, whereas the

phrase *I am sorry* indicates that the speaker is sorry and expresses his/her feelings. In the Renaissance period, the second-person oriented apologies with imperative forms *pardon*, *excuse*, and *forgive* are more frequent than the self-oriented expressions, as the following numbers of absolute occurrences show: *pardon me/my* gave 1 153 hits in prose drama and 178 in prose fiction; *excuse me/my* 431 and 87, *forgive me/my* 278 and four hits respectively, while *I am/m sorry* occurred 494 times in prose drama and 33 times in prose fiction. The two orientations belong to different politeness strategies » (Jucker et Taavitsainen, 2008 : 241).

La langue anglaise est ainsi passée d'une formulation de l'excuse orientée vers l'offensé (*pardon*, *excuse*) à une formulation aujourd'hui plus orientée vers l'offenseur (*sorry*).

Le présent article fait suite à une première étude sur les réalisations des excuses en français préclassique (Denoyelle, 2019) et à la recherche d'Amalia Rodriguez Somolinos sur le marqueur discursif *sauve vostre grace* qui peut aussi être utilisé comme IFID pour la réfutation d'une affirmation (Rodriguez Somolinos, 2019). Nous chercherons ici comment l'acte de langage de l'excuse est réalisé en moyen français à travers des IFID spécifiques et quelles stratégies sont privilégiées. Notre première partie décrit la méthode utilisée pour rassembler nos données ; puis notre deuxième partie portera sur des premières observations générales. Nous décrirons ensuite plus précisément dans une troisième partie les modes de réalisation rituels de l'excuse en moyen français, en observant la formation des IFID autour des verbes *desplaire*, *excuser* et *pardonner*. La quatrième partie avant la conclusion portera sur les actes de langage secondaires qui l'accompagnent.

3. Méthodologie et corpus

Quoiqu'il soit assez simple d'analyser les phraséologismes des énoncés écrits, l'oral authentique des siècles passés n'est plus accessible au chercheur qui ne peut se fier à son intuition de locuteur (Lagorgette *et al.* 2006 ; Rodriguez-Somolinos, 2013 : 1-19). Cependant, de façon indirecte et en reconnaissant les limites de notre documentation, il est permis de se faire une idée des interactions verbales anciennes par leurs représentations écrites dans les œuvres littéraires ou les documents officiels. Les textes romanesques ou théâtraux offrent ainsi un vaste répertoire de comportements humains et de relations interpersonnelles⁸ ; des documents plus spécifiques comme les *Manières de langage*, manuels d'enseignement du français langue étrangère écrits au XIV^e et XV^e siècles en Angleterre (Lagorgette, 2013, ou Kristol, 1994 et 2009) ou les registres comptables et judiciaires (Wirth, 2014a, 2014b) ont conservé des formulations authentiques de

l'oral soit dans un but mimétique (enseignement), soit dans un but juridique (registres). Si la première difficulté de ces recherches tient à la nature imparfaite des sources utilisables, qui peinent à considérer les différences diastratique ou diaphasique, l'autre écueil tient à la nécessité de replacer nos observations dans leurs contextes historiques, idéologiques, normatifs et sociaux, qui rendent particulièrement complexe l'observation des données que nous arrivons à rassembler. Il est en effet difficile de savoir si les données que nous observons relèvent d'un usage général ou d'un groupe ou d'une région dialectale particulière.

Au plan méthodologique, ne pouvant soumettre d'authentiques locuteurs à des tests, nous avons constitué notre corpus sur des textes littéraires⁹ de deux manières : d'abord en repérant dans les textes des situations où des personnages s'excusent et en relevant les répliques d'excuses. Nous avons utilisé les critères de reconnaissance du projet CCSARP en nous demandant : 1) si l'acte de langage vise à rétablir l'harmonie entre les locuteurs ; 2) si la formulation contient une expression destinée à demander pardon (IFID) ; 3) si elle contient une explication ; 4) si elle exprime la responsabilité de l'offenseur ; 5) si elle contient une offre de réparation ou une promesse d'amendement. Si nous trouvons ces éléments au cours de nos lectures, on peut sans trop de doutes classer l'acte de langage en question dans la catégorie des excuses. Notre point de départ a été la lecture du roman de *Perceforest* (mil. XV^e, notre relevé s'est concentré sur les sept premiers tomes), qui permet de relever des expressions dans un registre de langue très soutenu, et des *Cents Nouvelles nouvelles* (mil. XV^e), qui utilise des personnages d'un statut social plus varié et d'un langage plus familier, ainsi que celle des *Manières de langage*, qui visent un public de négociants ayant besoin de connaître le français pour leurs affaires. Les deux premiers titres ont été écrits à la Cour de Bourgogne au milieu du XV^e siècle. Le roman de *Perceforest* est un énorme ouvrage qui fait treize tomes dans l'édition moderne. Il se situe dans un cadre chevaleresque mythique pré-arthurien. Les *Cent Nouvelles nouvelles*¹⁰ sont une imitation du *Decameron* et de ce fait situent leurs récits dans une assez grande diversité de cadres sociaux. Les *Manières de langage* sont des textes assez courts¹¹ qui ont été écrits pour enseigner le français à un public anglophone. Ces manuels sont constitués de listes de vocabulaire mais surtout de saynètes mettant en scène des situations quotidiennes pour proposer des modèles de phrases contextualisées. Nous avons aussi intégré à notre corpus le *Registre criminel du Châtelet de Paris*¹², qui a l'intérêt de renvoyer à des situations authentiques, mais qui perd cependant l'aspect performatif du langage par la transcription des paroles au discours indirect. Ces relevés nous ont donné une première liste de réalisations possibles que nous avons vérifiées sur la base Frantext et le DMF2015. Seules les IFID sont assez ritualisées pour que l'on puisse faire une recherche systématique mais celle-ci

nous a en retour permis de découvrir de nouvelles réalisations en situation de collocation. À partir de là, nous avons constitué un ensemble d'extraits issus des œuvres citées dans ces bases, que nous avons tous vérifiés en situation.

4. Observations générales

Les attestations des différentes formes de l'excuse ne se présentent pas de manière régulière dans le corpus. Ainsi les *Manières de langage*, bien qu'elles visent à enseigner des expressions utiles à des voyageurs, n'offrent que très peu d'excuses, ce qui semble indiquer, de manière significative, que, dans ces manuels d'apprentissage, l'excuse n'est pas considérée comme un acte de langage fondamental à la vie en société. Certaines *Manières* n'en contiennent même aucune, alors qu'elles énumèrent de longues listes de salutations ou de longues listes de reproches assortis de menaces, traduisant une colère souvent très violente, mais jamais explicitement liés à une demande d'excuse.

Dans les textes du corpus, les excuses sont de trois types : 1) les excuses suite à un acte senti comme offensant, qu'il ait entraîné ou non un reproche explicite ; 2) les excuses accompagnant un refus, camouflet infligé à la face positive de l'allocataire, et 3) l'excuse par anticipation du type « excusez-moi de vous déranger », qui « devance l'offense en même temps qu'elle l'annonce » (Kerbrat-Orecchioni, 1994 : 157). Cette excuse est utilisée pour annoncer un acte de langage qui va aggraver la face positive ou négative de l'interlocuteur, soit qu'on lui pose une question qui pourrait le gêner, soit qu'on va lui annoncer un fait désagréable.

Les IFID les plus couramment utilisées sont des requêtes d'apaisement de l'offensé. L'autre stratégie possible, la description de l'état d'âme contrit de l'offenseur, est plus rare. Elles prennent en compte l'état d'esprit de l'offensé plus que l'expression de regret de l'offenseur.

Sur un corpus bien délimité comme celui des *Manières de langage* de 1396 et 1399, sur les douze excuses identifiées, cinq sont réalisées au moyen du verbe *déplaire*, quatre avec le verbe *chaloir* et une avec le verbe *courroucer*, c'est-à-dire que plus de huit excuses sur dix visent à apaiser la colère de l'offensé et une seule excuse est une requête de pardon ou une requête d'excuse. Sur un corpus moins sélectif par rapport à l'objet de cette étude – le corpus prédéfini Frantext Moyen Français – une recherche « gros grain » permet de relever les attestations suivantes, illustrées dans le tableau qui suit¹³.

Tableau 1 : Répartition des IFID (Frantext)

	Occurrences dans Frantext (344 textes, 10 089 849 mots)
Requête d'apaisement	
ne vous desplaise	158 occurrences (32,5 %)
ne vous chaille ¹⁴	12 occurrences (2,5 %)
ne vous courrouce	8 occurrences (1,7 %)
ne vous ennuye	6 occurrences (1,3 %)
verbe <i>excuser</i>	47 occurrences (9,7 %)
verbe <i>pardonner</i>	244 occurrences (50 %)
Description de l'état d'âme contrit	
je suis marri-e ¹⁵	2 occurrences (0,4 %)
ce me poise / ce poise moy	9 occurrences (1,9 %)
total :	486 occurrences

Ces constructions lexico-syntaxiques ne sont pas limitées à leur sémantisme d'excuse. Ainsi l'adjectif *marri* présente 40 occurrences dans Frantext, de même le verbe *peser* est relevé avec une première personne dans 43 occurrences qui ne nous semblent pas correspondre à un emploi pour une excuse. *Chaloir* est également plus souvent utilisé pour donner un conseil. Nous allons donc observer maintenant à partir de ces IFID, quelle forme de politesse semble dominer.

4.1. Les IFID d'apaisement

Constituant plus de 98 % des occurrences relevées dans Frantext, les IFID d'apaisement peuvent se répartir en trois réseaux lexicaux structurant l'acte de langage directeur, à divers degrés d'intensité : 1) le verbe *desplaire*, ou plus rarement *chaloir*, *ennuyer* ou *courroucer*, employés sous une forme impérative négative, qui visent à apaiser l'offensé ; 2) le verbe *excuser*, relativement peu employé sous forme performative mais qui entre dans des constructions formulaires ; 3) le verbe *pardonner*, qui renvoie explicitement à une demande de pardon jusque dans sa dimension chrétienne. Ces verbes sont utilisés selon une gradation qui va de l'excuse la plus faible et la plus conventionnelle – verbe *desplaire* – à l'excuse la plus forte, autour du verbe *pardonner*.

La récurrence des expressions du type *ne vous desplaise* montre que l'acte de langage de l'excuse semble essentiellement de l'ordre de la requête : il s'agit d'une prise en compte des sentiments de l'offensé et d'une demande de restauration de l'équilibre entre les protagonistes par l'apaisement de sa colère supposée.

Cette dernière technique a été peu étudiée dans le projet CCSARP, car elle n'existe pas dans les langues sélectionnées. En revanche, Suszczyńska (1999 : 1059) et Ogiermann (2009 : 111) la remarquent en hongrois et dans

les langues slaves et y voient un trait culturel pertinent : selon elles, les locuteurs hongrois, russes ou polonais tendent à considérer les IFID d'expression du regret comme froides et insensibles, et les formulations hongroises et polonaises témoigneraient de cultures où les IFID de demande de pardon ou d'apaisement sont vues comme plus chaleureuses :

« As for requests to withhold anger and pleas for forgiveness, they do embody some kind of deference and indebtedness (especially in Hungarian), but do not distance participants from each other and do not, in my opinion, threaten their 'face' in either language. On the contrary, they are perceived as a natural and expected display of emotional involvement » (Suszczyńska, 1999 : 1059).

Ces IFID peuvent être regardées comme reflétant le souci de préserver une relation harmonieuse, car elles témoignent de la conscience qu'à l'offenseur des possibles conséquences fâcheuses qui peuvent la compromettre. Elles reconnaissent que l'offensé a parfaitement le droit de se sentir agressé, de ce fait, elles peuvent être plutôt classées du côté de la politesse positive qui manifeste de l'intérêt pour autrui. Ces IFID semblent particulièrement liées au cadre situationnel fortement hiérarchisé que nous observons. De même, le sentiment de 'dette' contractée par l'offenseur vis-à-vis de l'offensé est un élément qui peut expliquer la forte quantité d'actes de langage secondaires d'amendement ou de réparation, qui sont d'après Ogiermann typique d'une politesse positive (2009 : 256) et, à notre avis, d'une situation d'inégalité dans laquelle l'offenseur se sait systématiquement inférieur à l'offensé.

4.2. Les IFID de contrition

En revanche, la description de l'état d'âme contrit de l'offenseur, du type *Je suis confuse / navrée / désolée, je regrette* apparaît moins fréquemment en moyen français et se développera en français pré-classique et classique (Denoyelle, 2019). Nous notons ici deux exemples que nous avons trouvés avec le verbe *peser* dans un acte de langage d'excuse :

- [1] (Une jeune épouse fait mine de s'excuser d'avoir tué le chien de son époux)
L'ancien sage respondi : « Par Dieu, c'est mal fait, et vous en sçay gré ; mais maintenant je n'en parleray plus. » La dame dist : « Sire, vous pouez faire de moi vostre plaisir car je suis vostre. Et si sachez bien que je me repens de ce, car je sçay bien que vous l'aimiez moult, *si me poise* de ce que je vous ay courroucé. » Quant ot ce dit, si fist moult grant semblant de plourer. (*Ménagier Paris*, p. 282)
- [2] (Un simple forestier s'excuse de si mal accueillir deux chevaliers errants)
Li forestiers fu moult courtois,

car il les coucha en .II. lis,
de quoi li uns fu moult petis.
[...] Quant couchiet furent, d'yaus ensus
se traist li forestiers par soy
et dist : « *Signeur, ce poise moy*
que je ne vous puis mieus aidier. » (*Melyador*, v. 19700-19706)

Plus rarement encore, on peut trouver l'adjectif *marri*, qui désigne aussi l'état d'âme contrit de l'offenseur :

- [3] (Une dame s'excuse d'avoir fait attendre longtemps un chevalier blessé)
« Sire chevalier, il me soufist, mais je suis moult marrie que tant vous ay araysonné pour doubte de vostre travail, veu que vous estes assez foible. » (*Perceforest*, III, 2, p. 135)

Ces expressions sont plus généralement utilisées pour désigner n'importe quel type de tristesse sans que la notion de culpabilité soit forcément présente. La stratégie expressive où l'offenseur préfère décrire sa gêne, comparable à celle qui domine aujourd'hui en Angleterre (*I'm afraid, I'm sorry*) et en France (*je suis désolé-e*)¹⁶, semble donc assez rare en français médiéval, où l'on constate que l'accent est plus souvent mis sur l'état d'âme supposé de la victime dont il s'agit d'apaiser la colère. On notera d'ailleurs que dans l'exemple [1], elle s'accompagne d'une prise en compte du courroux légitime de l'offensé. On considère généralement (Suszczyńska, 1999 : 1059 ; Ogiermann, 2009 : 126) que l'expression du regret est associée à une culture qui privilégie la politesse négative, c'est-à-dire celle qui épargne le plus les faces. En effet, cette réalisation semble moins agresser la face (négative) de l'offensé sur qui repose, dans les autres formulations, la volonté de pardon. La responsabilité de rétablir la relation harmonieuse est ainsi moins ouvertement posée sur ses épaules. De plus, cette expression du regret n'inclut pas forcément la reconnaissance de culpabilité et peut donc par là aussi préserver un peu plus la face positive de l'offenseur. Cette politesse négative caractéristique de l'anglais ou du français modernes serait donc apparue plus tardivement dans la langue. En anglais, Jucker et Taavitsainen (2008 : 41) considèrent qu'elles apparaissent après l'anglais pré-moderne shakespearien, encore majoritairement orienté vers une politesse positive requérant la générosité de l'offensé. En français, Denoyelle (2019) considère qu'elles dominent à partir du français pré-classique. Une telle évolution serait à confirmer et les observations devraient être élargies à d'autres actes de langage, mais il ne serait pas impossible de juger que, comme en Angleterre, on serait progressivement passé d'une société à *ethos* positif à une société à *ethos* négatif.

Nous observerons maintenant plus attentivement les principales réalisations de l'IFID, avec le verbe *desplaire*, avec le participe passé *excusé* ou avec le verbe *pardonner*.

5. Description des demandes de pardon rituelles : les IFID

5.1. Le verbe *desplaire*

Desplaire est utilisé à hauteur de 32,5 % dans l'ensemble des excuses sur le corpus en moyen français de Frantext. Le DMF2015 ne répertorie pas les constructions utilisant le verbe *déplaire* comme relevant du registre de l'excuse, il les considère juste comme des formules de politesse sans lien explicite avec cet acte de langage ritualisé. Cette demande d'apaisement ainsi que ses synonymes *ennuyer*, *courroucer*, *chaloir*, entre dans les formulations d'excuse les moins intenses sous une forme impérative et négative *Ne vous desplaise*.

Tableau 2 : Les constructions du verbe *desplaire*¹⁷

Ne vous desplaise	92 (58 %)
Avec le verbe <i>vouloir</i> : Ne vous vueille desplaire	40 (25 %)
Mais qu'il ne vous desplaise qu'il ne vous vueille desplaire	9 (5,7 %) 5 (3 %)
Avec un verbe performatif <i>prier</i> : Si vous pri qu'il ne vous desplaise	9 (5,7 %)
Avec un verbe performatif <i>supplier</i> : je vous suppli qu'il ne vous desplaise	2 (1,3 %)
Avec un verbe performatif <i>requérir</i> : Si vous requier qu'il ne vous desplaise	2 (1,3 %)
<i>Vouloir</i> avec un verbe performatif : Si vous pri / je vous suppli qu'il ne vous vueille desplaire	3 (1,9 %)

Les exemples suivants montrent son emploi pour excuser un empiètement sur la face positive de l'interlocuteur (quand il accompagne un refus, exemples [4] et [5]). Ses emplois comme demande de pardon dans le cas d'une offense déjà commise sont un peu moins fréquents (exemples [6] ; [7]).

Cet IFID peut ainsi accompagner le refus d'un don :

- [4] (Un lépreux refuse que Saint Louis ne vienne lui laver les pieds)
SAINT LOÏS
Et pour la cause j'ay promys
Que doucement je laveray
Voz piez et si les essuyray

Selon ma possibilité.

LE LADRE

O, homme plain de charité !

Pas ne suis digne que aprochez

Pres de moy, ne que touchez.

Je vous prie *qu'il ne vous desplaise*. (Gringore, v. 283-302)

- [5] (Jehan de Saintré refusant la bourse que lui donne la dame des Belles cousines):

Le petit Saintré, come josne enffant plain de honte et innocent, vault la bourse reffuser, disant :

« Madame, je vous remercie ; *ne vous desplaise*, je n'en prenderay riens, car je ne le vous ay pas deservy. » (La Sale, p. 112)

On le retrouve aussi accompagnant un acte senti comme une offense minime :

- [6] (Le narrateur s'excuse d'une digression de son récit)
Et *ne vous vueille desplaire* se je vous ay ceste adventure amenteue, car c'est pour raison de l'istoire de quoy je pense a traictier, de quoy j'ay dessus parlé. (Arras, p. 14)
- [7] (Face à un espion qu'il a reconnu, un écuyer fait mine de ne pas savoir qui est cet homme et s'excuse de l'avoir dérangé)
A ces mots monta l'escuier amont, pour lui encoires mieulx adviser, et le salua et vey tantost que sa entente estoit voire ; mais il se faindy et tourna sa parolle aultrement, et dist : « Dieu gart le preud'omme. *Ne vous desplaise*, biaux maistres, je cuidois trouver ung mien fremier d'Excesses, car trop bien vous le ressamblez ». (Froissart, *Chroniques*, p. 54)

Renforcée dans les exemples [4] et [6] par une formulation performative ou par l'emploi du verbe *vouloir*, cette formule s'affaiblit toutefois visiblement pour n'être plus qu'une introduction à une question ou à un reproche, comme le montrent les exemples qui suivent : l'excuse par anticipation devient cette fois une simple précaution oratoire, un énoncé préliminaire pour une indiscretion qui empiète sur la face négative de l'interlocuteur ou une déclaration délicate qui risque d'agresser sa face positive (exemples [8] et [9]) :

- [8] (Une épouse essaye de convaincre son mari d'aller se confesser)
MEHAULT
Rifflart, doulx amy debonnaire,
Mais *qu'i ne vous vueile desplaire*,
Je vous diray ma conscience.
RIFFLART
Mehault, or dy ce que tu pense
Jamais plus ne me courceray. (*La Confession Rifflart*, p. 58)

- [9] (Le héraut présente sa position dans le débat)
« Mon seigneur, je vous prie !
Car il ne vous vueille desplaire,
Pour Dieu, chouse que [je] vous die,
Car je ne m'en puis ne doy taire ! » (Chartier, *Le Débat du Herault*,
p. 422)

De même, dans cet extrait d'une conversation entre un Français et un Anglais, la curiosité qui s'exprime entre les deux hommes se manifeste en interrogations polies : l'excuse par anticipation de la première question n'est finalement qu'une variante de la formule de requête dans la deuxième question.

- [10] (Un Anglais demande à un visiteur français d'où il vient)
« Et de quel pais estes vous, beau sir, mes *qu'il ne vous displese ?*
– Vraiment, sir, je sui de France.
– Et de quele ville, *se vous plest ?*
– De Parys, sir. » (*Manières* 1396, p. 32)

On peut juger qu'on a ici un affaiblissement sémantique (l'apaisement d'une éventuelle colère cède la place à une demande) en même temps qu'une modification de la valeur pragmatique qui transforme l'IFID en adoucisseur d'une requête.

Enfin, on notera le sarcasme de ce bourreau qui fait mine de s'excuser face au traître qu'il s'apprête à châtier, forme extrême de l'excuse par anticipation :

- [11] (Sarcasmes d'un bourreau à sa victime)
LE BOURREAU
Ouy, Monseigneur, je sçay bien comme
il fault en tel cas besongnes.
Par cy le convient empongner
et lui lier les mains ; fait pas ?
Et aussi luy serrer les bras,
pour le manyer à mon aise.
Or, mon amy, ne vous desplaise,
se je faiz sur vous mon office.
Il le lye et monte à l'eschelle. (Gringore, v. 1351-1358)

Outre son aspect humoristique, cet emploi montre aussi la ritualisation de l'expression dont le sens littéral semble devenu simplement conventionnel. On peut aussi penser qu'elle est la réalisation linguistique la moins à même d'être variée syntaxiquement par des constructions performatives. Transformée en IFID, *ne vous desplaise* est devenue, comme le dit Suszczyńska (1999 : 1058), « [a] ready-made chunk of language ». Cette désémantisation est peut-être ce qui explique son éventuel succès dont

témoignerait la très large variété de situations conversationnelles dans laquelle cette expression est utilisée, tant vis-à-vis d'un roi que d'une dame, d'un inconnu que d'un proche.

5.2. Le verbe *excuser*

Excuser est utilisé à hauteur de 9,7 % dans l'ensemble des excuses sur le corpus en moyen français de Frantext mais ses constructions sont moins ritualisées qu'aujourd'hui. Le verbe *excuser* est très souvent utilisé pour décrire cet acte de langage mais il est beaucoup moins employé au discours direct dans un sens performatif.

L'exemple suivant semble exceptionnel dans notre corpus écrit :

- [12] (Après une petite pause, la narratrice reprend son récit)
Or me couvient cy *excuser*
Un petit, car ne puis muser
A rimer, pour fievre soubdaine
Qui m'a seurpris, dont suis en peine.
Sur ce pas faut laisser ester ;
Mais, pour mon ouvrage haster...
(Christine de Pizan, v. 8731-8736)

Du fait de sa valeur descriptive, le verbe *excuser* est le plus couramment employé pour les excuses passées en relais, c'est-à-dire dans les cas où un offensé A demande à un intermédiaire B de porter ses excuses à un offensé C. Ainsi, on comparera ces deux emplois où une servante, qui joue le rôle de l'intermédiaire, apporte à un chevalier, l'offensé, les excuses de sa maîtresse. Dans le premier cas, le verbe n'a pas de valeur performative, il se contente de décrire un acte de langage ; dans le second cas, en revanche, en exprimant la demande de pardon de la dame, la servante réalise bien l'acte d'excuse comme le montre la réponse du chevalier qui accepte cet acte réparateur.

- [13a] (Une dame prie sa servante d'apporter ses excuses à un chevalier qui l'attend)
« Si vous prie, m'amy, que vous retournez encores vers luy une foiz pour m'excuser, et luy faictes compaignie ung espace [...].
– Je feray ce qu'il vous plaira, madame ; mais il me semble qu'il est si content de vous qu'il ne vous [fault] ja *excuser*. [...] » (C.N.N. p. 269)
- [13b] (La servante apporte au chevalier les excuses de sa maîtresse)
« Monseigneur, madame m'envoie encore icy *s'excuser* devers vous pource que tant vous fait attendre, et creez qu'elle en est la plus courroucee.
– Vous luy direz, dit il, qu'elle face tout a loisir, et qu'elle ne se haste de rien pour moy, car... » (C.N.N. p. 270)

On remarquera aussi dans cet exemple que l'expression du regret de l'offenseuse mise au superlatif absolu (*qu'elle en est la plus courroucée*) vient renforcer la demande d'excuse explicite.

Tableau 3 : Les constructions du verbe excuser

Impératif : excusez moi / excusez mon / ma + COD	3 (6,4 %)
Impératif : Tenez moi / ayez moi pour excusé	4 (8,5 %)
Verbe <i>vouloir</i> à l'impératif : Veuillez moi tenir pour excuser	8 (17 %)
Avec un verbe performatif <i>prier</i> : Je vous pri que vous me teniez / ayez pour excusé	5 (10,6 %)
Avec un verbe performatif <i>supplier</i> : Je vous suppli que vous me teniez / ayez pour excusé	2 (4,2 %)
Avec un verbe performatif <i>requérir</i> : Je vous requier (au discours indirect : <i>il requiert estre</i> ¹⁸)	5 (10,6 %)
Avec un verbe performatif <i>plaire</i> : qu'il vous plaise me tenir pour excusé	4 (8,5 %)
Avec un verbe performatif + <i>vouloir</i> : je vous pri que vous me veuillez tenir pour excusé	3 (6,4 %)
Verbe <i>devoir</i> : Si me devez tenir pour excusé / je doy estre excusé / estre tenu pour excusé	8 (17 %)
Voix passive : Que je soye excusé	2 (4,2 %)

L'expression qu'on trouve la plus fréquemment (83 %) utilisant le verbe *excuser* repose sur une formulation plus complexe où le verbe *excuser* est au participe passé avec les verbes *tenir* ou *avoir*, éventuellement renforcés par un verbe performatif. Cet IFID, qui implique à nouveau l'offensé, semble le plus courant pour présenter ses excuses de manière performative. Cependant, on le trouve essentiellement dans les textes les plus courtois ou les plus écrits du corpus retenu et peut-être est-il d'un niveau de langage assez soutenu.

- [14] (Un chevalier s'excuse de n'avoir pas reconnu le roi Gadifer à côté duquel il est assis)
 « Ha, sire ! Pour le dieu souverain, *tenez moi pour excusé* qui sy pou de reverence vous ay porté en vostre hostel, car, par ma foy, je ne vous avoie congneu ne madame la royne aussi. » (*Perceforest*, II, 1, p. 120)

Outre cet emploi à l'impératif, on le notera dans une série de constructions où il est renforcé par des réalisations performatives.

- [15] (Lettre d'un chevalier à une dame, s'excusant de son retard)
 Et se j'en ay fait sus le mains,
 je vous pri que pour *excusé*
m'en tenés, car j'ay trop musé. (Froissart, *Melyador*, v. 28211-28213)

- [16] (Un homme accusé de vol demande à être acquitté)
 Et dist par son serement que c'est le premier meffait et larrecin qu'il
 commeist ou feist oncques ; et requist que de ce il *just tenu pour*
execusé, veu la petite valeur de la chose. (*Reg. crim. Chât.*, p. 394)

Cet IFID ne semble pas convenir pour les excuses par anticipation, ni pour les refus. Nos exemples le montrent essentiellement employé pour les actes réellement offensants : agression envers la face positive d'un grand (qui n'a pas été reconnu (exemple [14]), auquel on a fait perdre son temps [15] ou pour un acte criminel [16].

5.3. Le verbe *pardonner*

Utilisé à hauteur de 50 % dans le corpus de Frantext, les demandes de pardon explicites semblent beaucoup plus fréquentes qu'en français moderne – si on ne tient pas compte de l'emploi de *pardon* comme interjection –, mais cela vient sans doute de l'aspect littéraire de nos exemples et de la dimension religieuse sous-jacente d'une reconnaissance de faute au Moyen Âge. Son utilisation laïque est souvent difficile à distinguer de son emploi religieux et on peut juger qu'il n'y a entre les deux qu'une différence de qualité. En ce qui concerne l'anglais, Williams (2018 : 159) considère que les structures issues du vocabulaire religieux ont été transférées ou copiées dans le contexte de la vie sociale, les termes désignant les péchés se sont ainsi adaptés aux transgressions de la vie humaine. Il juge que leur fonction sociale n'a pris le pas sur leur dimension religieuse qu'après le Moyen Âge. Ce verbe est employé dans des cas plus insistants dans lesquels la démarche de contrition est plus importante. On trouve cependant une grande variété d'emplois dans des circonstances relativement triviales. Grammaticalement, il est essentiellement utilisé à l'impératif et les formulations qui l'utilisent ne sont pas déjà figées et désémantisées comme aujourd'hui (Caré, 1985 ; Panis et Willems, 1995).

Tableau 4 : Les constructions du verbe *pardonner*

Impératif : Pardonnez moy / et me pardonnez	89 (36,5 %)
Avec le verbe <i>vouloir</i> à l'impératif : Veuillez me pardonner / mon meffait vueilliez pardonner	28 (11,5 %)
Avec le verbe performatif <i>prier</i> : Si vous pri que me pardonnez	12 (5 %)
Avec le verbe performatif <i>supplier</i> : Je vous suppli le me pardonner	9 (3,7 %)
Avec le verbe performatif <i>requérir</i> : Si te requier que tu me pardonnes	7 (2,8 %)
Avec le verbe performatif <i>prier</i> et <i>vouloir</i> : Et vous prie que pardonner le me voeilliés	14 (5,7 %)

Avec le verbe performatif <i>supplier</i> et <i>vouloir</i> : Je vous suppli que pardonner me vueilliez	8 (3,3 %)
Avec le verbe performatif <i>requérir</i> et <i>vouloir</i> : Vous en requier que le me vueilliez	2 (0,8 %)
Avec le verbe performatif <i>plaire</i> : Qu'il vous plaise le me pardonner	11 (4,5 %)
Tournure passive Qu'il me soit pardonné (formulation indirecte)	23 (9,5 %)
Tournure passive Que X me soit pardonné (formulation directe)	4 (1,6 %)
Avec le verbe <i>devoir</i> : Il me doit estre pardonné / ce meffait me devés pardonner	9 (3,7 %)
Au futur : Vous me pardonnerez se...	5 (2 %)
Autres (discours indirect avec <i>dire</i> , <i>répondre</i> ; <i>crier merci</i>)	15 (6 %)

Ce verbe peut être employé pour une excuse par anticipation pour annoncer un reproche [17] ou pour une question qui empiète sur la face du destinataire :

- [17] (Un curé donne des conseils à un père de famille)
 « *Pardonnez* moy toutesfoiz que si fiablement vous ouvre et descouvre mon courage. Car l'amour que je vous porte, la foy aussy que je vous doy, en tant que je suis vostre pasteur indigne, me semonnent et obligent de ce faire. » (C.N.N., p. 295)

On le trouve aussi pour un refus de d'obéir :

- [18] (Un jeune homme de confiance refuse d'aller chercher de nouvelles maîtresses pour son seigneur nouvellement marié)
 « ...Cesse ton prescher, dit monseigneur, si va dire ce que je te comende.
 – *Pardonnez moy*, monseigneur, dit le mignon, un mot pour tous. J'aymerioie mieulx morir que a mon pourchaz sourdist noise ou debat entre vous et madame... » (C.N.N., p. 81)

Mais ce verbe est plus fréquemment employé pour manifester le profond sentiment de faute de l'offenseur après qu'il a agressé la face positive de l'offensé-e soit par des insultes (exemple [19]) soit par ignorance (exemple [20]) :

- [19] (Un mari s'excuse d'avoir soupçonné sa femme à tort)
 « Je cognois, dist il lors, que vous dictes voir. *Si vous requier qu'il me soit pardonné*, car je sçay bien que j'euz hier tort de vous dire villannie devant les estrangiers que j'amenay ceans. [...] – Il vous est legierement pardonné, dit elle, mais toutesfoiz advisez bien que ne soyez plus si legier ne si hastif en vos affaires. – Non seray je, dit il, m'amyé. » (C.N.N., p. 267)
- [20] (Raymondin s'excuse de ne pas avoir salué Mélusine)

« Tres chiere dame, *pardonnez* moy l'injure et la vilenie que j'ay fait envers vous, car certes j'ay trop mesprins, et je vous jure ma foy que je ne vous avoye veue ne ouye quant vous me traïstes par la main. » (Arras, p. 25)

La construction la plus fréquente est impérative : qu'il s'agisse du verbe *pardonner* à l'impératif ou de la périphrase *vouloir pardonner* à l'impératif. Reposant moins directement sur la face négative de l'offensé, la construction *qu'il me soit pardonné* est aussi fréquente. Toutes ces constructions peuvent être renforcées avec un verbe performatif : *je vous prie* ; *je vous supplie*, *je vous requier*, *qu'il vous plaise de*. L'exemple [21] montre une progression d'un impératif à un subjonctif de souhait dans une construction passive impersonnelle. L'exemple [22], très redondant, donc virtuellement très sincère, cumule plusieurs constructions performatives :

- [21] (Le drapier Guillaume s'excuse d'avoir dérangé Pathelin)
[...] *Pardonnés* moy, car je vous jure
Que je cuidoye, par ceste ame
Qu'il eust mon drap. Adieu dame.
Pour Dieu, *qu'il me soit pardonné* ! (*Pathelin*, p. 169)
- [22] (Un apprenti drapier et son maître)
« Male sepmaigne soit toy mys, car j'en ay perdu huy mon marché a cause de ta folie.
– Qu'en puisse je ? Vous savez bien que j'ay esté occupié entour vous bosignes, sicom moi comandastez hier soir.
– [...] Tu mens fausement parmy la gorge. Je sçai bien que tu y fus.
– Save vostre grace, non fas.
– Teis toy de par le deable [...] quar se vous le frés, vous en arés dez horions si bien assés que aventure vous penseras de moy decy as trois sepmaignes. [...]
– Je vous cri mercy et vous en supplie humblement de vostre grace *que vous me voillés pardonere* vostre maletalent, quar s'il Dieu pleist, je ne mesprenderay ja plus envers vous. » (*Manières* 1396, p. 19)

Dans ce dernier exemple, on notera l'évolution de la stratégie de l'offenseur qui change sa manière de réagir au reproche au cours de l'interaction : à son maître qui lui reproche de lui avoir fait manquer des ventes du fait de son retard, l'apprenti drapier commence par protester de son innocence et dénie sa culpabilité. Malgré l'emploi de l'adoucisseur *save vostre grace* qui accompagne sa réfutation, cette première stratégie échoue car le ton du maître devient plus violent et il lui promet des coups. Le jeune homme aborde donc une autre stratégie langagière qui fonctionne mieux car son humilité soudaine lui apporte le pardon de son maître. Cette

dernière réalisation est fortement redondante et insistante : par l'emploi du verbe *crier*, de l'adverbe *humblement*, par les redondances entre *crier mercy* et *supplier*, par la périphrase *vouloir pardonner*, elle met l'accent sur la position basse du requérant au terme d'un échange de plus en plus polémique.

Comme *tenir pour excusé* (voir exemple [34]), le verbe *pardoner* entre aussi dans des constructions qui semblent traduire une moindre humilité avec le verbe *devoir* ou au futur de l'indicatif, qui montrent une certaine assurance dans l'issue de l'excuse :

- [23] (Le poète amoureux retourne l'audace de parler qu'il a eue sur sa dame)
Trop hardy suy d'ainsi parler,
Mais *pardonner le me devés*
Et n'en devés autrui blasmer
Que le gent corps que vous portés,
Qui m'a mis, comme vous veés,
Si fort en l'amoureuse voye (Charles d'Orléans, *Ballades*, II)

Dans le jeu lyrique et rhétorique de la poésie amoureuse, la reconnaissance de la faute n'est pas réelle et la responsabilité de cette faute est attribuée à l'offensée.

- [24] (Explicit de la *Sottie à cinq personnages* : le personnage quitte la scène à la fin de la pièce)
« Mes Seigneurs, *vous nous pardonnez*,
Je m'en voys sur ce cas pourvoir,
Adieu [...] jusques au revoir. » (*Sottie*)

L'emploi du futur indique l'assurance que le pardon sera accordé pour cette excuse par anticipation. La faute semble légère.

Le verbe *pardonner* a aussi la possibilité d'être employé pour une excuse en relais comme dans cet exemple où une dame envoie un serviteur refuser d'accueillir une troupe de passage :

- [25] (Refus d'une dame d'accueillir une troupe d'hommes dans sa demeure)
« Monseigneur, dit le varlet, madame vous fait savoir que monseigneur son mary n'est pas icy, dont il lui desplaist, car s'il y fust, il vous feist bonne chere ; et en son absence elle n'oseroit recevoir personne ; *si vous prie que luy pardonnez*. » (C.N.N., p. 476)

Le verbe *pardonner* est ainsi, des trois verbes que nous avons étudiés, celui qui permet la plus grande variabilité dans la réalisation.

5.4. Les procédés de renforcement

Quoique routinière, la réalisation de l'excuse peut prendre différentes formes qui lui donneront donc plus ou moins de force. Toutefois, nous avons constaté que le renforcement de l'IFID se fait essentiellement à l'aide de tournures phrastiques, subjonctifs de souhait ou formulations performatives qui remplacent les impératifs¹⁹. Les formulations performatives sont régulièrement considérées par les pragmaticiens comme plus fortes (Suszczyńska, 1999 : 1059). Au total, 22 % des occurrences des demandes d'apaisement sont construites avec un verbe performatif. Le plus utilisé, le plus simple, est *prier*. Mais le verbe *supplier* est particulièrement employé avec le verbe *pardonner*. La demande explicite de pardon avec ce verbe est déjà une réalisation intense de l'acte de langage de l'excuse. Son renforcement significatif par *supplier* accentue encore cette tendance à l'intensification des FFA.

Tableau 5 : Le renforcement par des verbes performatifs

renforcement avec <i>prier</i>	32 (6,7 %)
renforcement avec <i>supplier</i>	13 (2,7 %)
renforcement avec <i>plaire</i>	15 (3,2 %)
renforcement avec <i>requérir</i>	14 (2,9 %)
renforcement avec un verbe performatif + verbe <i>vouloir</i>	30 (6,3 %)

On trouve peu d'effets d'intensification au moyen d'adverbes ou d'interjections qui traduiraient une émotion. Les plus fréquents sont des évocations divines : ainsi *pour Dieu* ou ses variantes : « en non de Dieu », « en l'honneur de Dieu », « pour Dieu mercy » accompagnent plus de 8 % des occurrences des demandes d'apaisement dans Frantext²⁰. « S'il vous plaist » ou « si vous plaise » se trouve 15 fois avec *pardonner* (6 % des occurrences de ce verbe). Ce modeste emploi des locutions adverbiales peut très vraisemblablement provenir des caractéristiques littéraires de notre corpus qui limitent ce qui peut être senti comme des expressions fortement oralisées²¹. C'est davantage le choix de constructions performatives qui intensifie l'excuse. Elles renforcent encore plus le poids de la requête qui pèse sur la face négative de l'offensé, mais on peut se demander si ces supplications, éventuellement à genoux, n'ont pas aussi un effet flatteur sur sa face positive, et ce d'autant plus qu'il est dans une situation de supériorité.

6. Les actes de langage secondaires

Les actes de langage secondaires sont des énoncés qui soutiennent et renforcent l'IFID ou la remplacent dans les cas d'excuses implicites. Ces actes de langage reposent sur l'une des quatre stratégies que nous avons

évoquées plus haut : l'offenseur pourra excuser son offense (a) en reconnaissant sa culpabilité ; (b) en l'expliquant ; (c) en s'inquiétant de sa victime ; (d) en offrant une réparation ou un amendement. Dans nos textes, ces stratégies se cumulent rarement, sans doute parce que certaines semblent peu utilisées ou peu utilisables dans la culture médiévale mise en scène dans les œuvres étudiées. Les stratégies les plus développées sont celles qui relèvent de la politesse positive.

6.1. Stratégie (a) : la reconnaissance de responsabilité

L'offenseur qui veut s'excuser doit reconnaître sa culpabilité. Selon les théoriciens, cette reconnaissance peut prendre plusieurs formes qui varient fortement selon les cultures (Malgorzata, 1999 : 1056). Elle s'étire sur divers degrés selon un continuum qui va d'un blâme infligé à soi-même (« c'est ma faute »), voire d'un dénigrement (« je suis tellement maladroit »), en passant par la justification par une cause extérieure (« c'est à cause de ») ou par l'absence d'intention de nuire (« je ne l'ai pas fait exprès »), jusqu'à un déni de la responsabilité (« ce n'est pas ma faute ») voire au renvoi de la faute sur une autre chose, une autre personne ou la victime elle-même (« vous n'aviez qu'à pas... »). Avec la reconnaissance de la faute, l'offenseur peut aller jusqu'à se dénigrer complètement.

- [26] (Le jeune Nestor impute à sa démesure son comportement impoli)
« Au fait de dire mon nom, je vous requier humblement que vous me aiez pour excusé. Car par mon fol outrecuidier, je vouay n'a point .XV. jours [...] que a homme qui eust vie ne je diroye mon nom. » (*Perceforest*, III, 1, p. 98)

La faute est liée à un défaut permanent, « un fol outrecuidier » dont elle n'est que le symptôme. Cette expression n'explique pas la faute, elle renforce au contraire la culpabilité du jeune homme. *Face Threatening Act*, commis envers sa propre face positive, le dénigrement témoigne d'une contrition qui peut être digne de pardon (Denoyelle, 2020) : admettre ses failles semble le signe d'une lucidité et d'une sincérité à même de rétablir les interrelations. C'est ainsi que les refus de dons dans les exemples [4] et [5] s'accompagnent d'une humiliation où l'offenseur ne se reconnaît pas comme digne du don offert. Les grands barons qui peuplent les récits romanesques se font parfois très humbles et formulent ouvertement leur culpabilité, comme on l'a vu dans les exemples [15], [19], [20] et [27]. Cependant, cette attitude peut se retourner contre l'offenseur : par exemple, dans le *Pèlerinage de Vie humaine*, quand le Pèlerin se plaint de ne pas pouvoir partir avec les armes que lui a remises Grâce Divine, ce dénigrement de sa personne échoue à lui faire obtenir le pardon. Alors qu'il impute à sa faiblesse son incapacité à les utiliser, son argument n'émeut

pas son interlocutrice. Là où Grâce Divine attend effort, amendement, conversion, son excuse est au contraire, dans le contexte religieux, renoncement, endurcissement :

- [27] (Le Pèlerin s'excuse de ne pas partir avec les armes que lui a remises Grâce Divine)
« Dame, dis je, merci vous pri
Que *de rien ne vous desplaise*,
Se je vous moustre ma mesaise.
Ces armes ci me grievent tant
Que je ne puis aler avant,
Ou il me faut ci demourer
Ou toutes les me faut oster. [...] *Miex aime aler legierement*
Que ci demourer seurement ;
Aler avant je ne pourroie,
Së les armes jus ne metoie,
[...] Si vous pri *qu'il ne vous ennuit*
Ne ne le tegniez à despit !
[...] Mes je vous di que je ne puis
Apenre les, pour ce que truis
En moi *trop grant debilité*
Et en elles trop grant durté » (Diguleville, v. 4520-4600)

6.1.1. La reconnaissance de la culpabilité comme excuse implicite

La réalisation de la demande de pardon peut aussi s'exprimer de manière implicite sans IFID si elle est remplacée par une reconnaissance de la faute commise (stratégie (a)). C'est ce que l'on voit dans les exemples [28] et [29].

- [28] (Le roi Elinas s'excuse de ne pas avoir mieux accueilli la fée Présine)
« Tres chiere dame, du mien n'emportez vous rien fors tant que vous passez par my mon pays, et est la villenie a moy, quant vous estes estrangiere, que je ne vous recoif en mon pays plus honnorablement que je ne puis faire ycy.
– Dont, respondy la dame, roy Elinas, je *vous en tien bien pour excusé*, et vous pry, se vous ne voulez autre chose, que vous ne laissiez ja a retourner pour ceste querele. » (Arras, p. 8)

La réponse de la fée montre qu'elle a bien interprété la visée illocutoire des propos du roi Elinas. La limite cependant reste délicate à tracer entre la reconnaissance de la faute commise et une revendication de culpabilité qui ne s'accompagne pas d'un regret, comme dans l'exemple [29] :

- [29] (Calbain s'excuse d'avoir soupçonné sa femme)

LA FEMME

Par le jour qui luyt
Plus ne coucheray a ton lic.
Voire jamais ne te feis tort.
Penses-tu que c'est beau rapport
Que tu m'appelles larronnesse ?
Je faictz a Dieu veu et promesse
Que je te renonce a jamais.

CALBAIN

Ha ! Taisez vous, m'amyte ; paix, paix
Je cognois bien que c'est ma faulte
Mais j'ay la teste ung peu trop chaulde ;
Supportez mes conditions. (*La Farce du Savetier Calbain*,
v. 373-383)

Calbain cherche à rétablir l'harmonie entre lui et son épouse sans cependant jamais quitter la position haute. S'il y a reconnaissance de faute, l'absence d'IFID rend la sincérité de cette excuse plus douteuse. Quoi qu'il en soit de cet exemple farcesque, la reconnaissance de culpabilité suffit à formuler une excuse, même sans IFID.

6.2. Stratégie (b) : la volonté d'expliquer

Si certains offenseurs n'hésitent pas à adopter une attitude très humble, souvent face à un puissant ou à leur dame (dans les exemples [15], [19] ou [20]) la reconnaissance de culpabilité ne va pas forcément aussi loin. Les offenseurs se justifient le plus souvent par une causalité extérieure, ce qui correspond à la stratégie (b), les explications. Ils renvoient alors la faute sur autrui ou sur autre chose de manière à minimiser leur propre responsabilité. La justification repose ainsi sur un stock d'arguments stéréotypés, identiques au Moyen Âge et aujourd'hui : l'offense résulte d'un facteur externe sur lequel ils n'ont pu agir bien du type « ce n'est pas ma faute », que nous verrons d'abord ; ou, l'offense ne provient pas d'une volonté de nuire, du type « je n'ai pas fait exprès », que nous analyserons ensuite.

6.2.1. L'offense résulte d'un facteur externe sur lequel l'offenseur n'a aucun ou seulement peu de contrôle

L'offenseur se défend en invoquant les circonstances qui entraînent son manquement, cause physique (exemple [30]), circonstances socio-économiques [31], ordre d'un supérieur [32] :

- [30] (Un apprenti boulanger s'excuse de ne pas pouvoir travailler)
« Maister, je vous empri, *ne vous displease*, car vraiment je ne puisse pas espuiser l'eaue *a cause que je su blessé* en lez mainz. »
[...]

« Par la mort de Dieu, tu ne fus que foel ainsi juer de t'en blesser en ceste manere. Maintenant j'en ay grant bosoigne de toy et tu ne me puisse riens profiter.

– Hé, mon tresdoulx maister, *ne vous chaille*, car je vous fray avoir un autre en noun de moy desques a heure que j'en serray tout garry. »

– Et savés vous bien que vous [le] frés ?

– Oïl dea, ne vous surciés de cela. » (*Manières* 1396, p. 18)

[31] (Un jeune marchand refuse d'accéder à la demande d'un client)

« Vraiment, sir, *il ne vous displese*, je ne le puisse faire sinoun q'il m'en serroit grant areresment et empiremient de mon estat, laquele chose je pence bien que ne vouldrez my desirer que j'en fuisse auximent arereissé ou enpiré a cause de vous, car *je doi as gentz de pais grantz sommes d'argent que j'ay enprompté* d'eux jusques a Noel proschein a venir, et sur ce j'en suy obligé et tenu par une forte obligatione fait de double de paier partie ou en tout, je me fas fort que je serra enprisoné »... (*Manières* 1396, p. 20)

[32] (Un serviteur est contraint d'enlever sa petite fille à la marquise Grisélidis)

Chiere dame, *je suis contrains*

De ceste fille vous oster

Et d'icelle o moy emporter,

Pour faire et acomplir briefment

Du marquis le commandement.

Si ne vous en vueille *desplaire*. (*Gris.*, 1395, 54)

L'apprenti invoque une blessure à la main pour ne pas faire le travail demandé, le jeune marchand est contraint par sa situation financière et le serviteur par son maître. Le même rejet de l'offense se retrouve dans l'exemple [12], où le retard est dit avoir été causé par une fièvre soudaine. Plus audacieux, le prêtre de l'exemple [17] renvoie ses propos offensants à son devoir religieux, une éthique plus haute qui lui impose de parler de même que le roi Elinas évoque le désir amoureux en [33] :

[33] (Le roi Elinas aborde Presine, fée rencontrée à une fontaine)

« Dame, dist ly rois Elinas, par vostre courtoisie ne vous vueille desplaire se je vous enquier de vostre estre ne de qui vous estes, car la cause qui m'y muet si est telle que je vous diray [...]. Et pour tant, m'emeveil je de quel part si belle ne si gracieuse creature que ly corps de vous est, puet estre cy venue, si seule de compagnie. Et pour Dieu, *pardonnez moy*, car je fay grant oultraige de l'enquerre, mais *le grant desir de le savoir* me fait faire cel oultraige ». (*Arras*, p. 7)

Considérée d'un point de vue hyperbolique par le roi qui la commet, l'offense cesse d'en être une et devient un signe de passion, flatteur pour la face positive de la fée. Plus frivole sans doute, la dame du *Voir dit* de Machaut évoque une sociabilité intense :

- [34] (L'amante s'excuse de la brièveté de sa lettre à son amant)
« Mon tresdoulz cuer, se je vous escri briément, *je vous pri qu'il ne vous veuille desplaire*, car, se vous saviés bien ou je sui et les gens a qui j'ai a faire, *vous m'en tenriés bien pour excusee* ». (Machaut, *Voir Dit*, p. 600)

Après un premier IFID formé avec le verbe *desplaire* et renforcé par un verbe performatif, l'assurance avec laquelle l'amante demande à être excusée pour la brièveté de sa lettre est frappante : l'emploi du futur semble indiquer la certitude d'être pardonnée, en même temps que la justification donnée témoigne d'une certaine arrogance sociale.

La frontière est ténue entre la justification de la faute et l'explication de la faute. Austin (1961 : 176) distingue les *excuses* – le locuteur reconnaît que son action était mauvaise mais n'en accepte pas l'entière responsabilité – et les *justifications* où il accepte la responsabilité de cet acte mais nie son caractère néfaste, idée que l'on trouve reformulée par Meier (1992 : 60, citée par Ogiermann, 2009 : 132) :

« While excuses place the speaker in a better light via transforming the responsibility link, justifications do so by transforming the appearance of the act ».

Dans les exemples [32] et [33], on serait plus dans la justification qui rend la faute plus noble. Les exemples [30], [31] et [34] seraient plus de l'ordre de l'explication. Le dernier semble en particulier valoriser fortement la face positive de l'amante au lieu de la dévaloriser. Les chercheurs ont essayé d'apporter des critères plus précis pour montrer ces distinctions : la marque de la P1 serait le signe d'une reconnaissance de culpabilité (Blum-Kulka *et al.*, 1989 : 293), mais l'observation des occurrences montre qu'il ne suffit pas à distinguer les deux concepts qui semblent dans la réalité souvent confondus voire impossible à démarquer. On proposera d'y voir un continuum.

6.2.2. L'offense ne provient pas d'une volonté de nuire

L'offenseur tente d'amoindrir sa faute en expliquant qu'il ne l'a pas fait exprès. Il renvoie ici à une morale de l'intention qui s'est mise en place aux XII^e et XIII^e siècles, dans la continuité de la théologie de la confession : il n'y a pas de faute ou il y a une faute moindre s'il n'y a pas volonté de commettre une faute. L'offenseur, occupé à d'autres occupations ou préoccupations s'est trouvé entraîné à un manquement offensant.

- [35] (Un aubergiste s'excuse de ne pas avoir ouvert plus vite la porte à son client)
« Hé, Janyn, estez vous la ? »

– Oïl dea, ne me poes tu veier ? Quoi ne m’as tu, paillart, respondu a la primer parole que je t’appelloi ? [...]

– Hé, beau sire, *ne vous coruscé point*, quar vraiment *se j’eusse scieu* que vous eussez esté ci, je vous eusse venu a primer foiz que vous hurtastez a port. *Et pur ce ne vous displese*, mon tresdoulx amy, quar je l’amendray bien a point, ainsi que vous agreerez, se Dieu plest. » (*Manières* 1396, p. 10)

[36] (Un chevalier s’excuse d’avoir éventuellement manqué de respect à la Reine-fée)

« Ma chiere dame, *ne vous deplaise* de l’outrage qu’il m’est advenu, car *ce a esté sans penser aucun mal*, pourquoy je mez mon corps en vostre bonne volenté et veez ci mon espee pour en prendre l’amende. » (*Perceforest*, III, 1, p. 230)

Voir aussi nos exemples [14], [20] et [21], qui montrent la même justification de l’offense comme étant involontaire, fruit de circonstances qui dépassent l’offenseur.

6.3. Stratégie (c) : la prise en compte des ressentis de l’offensé

Cette stratégie consiste à accompagner l’excuse d’une adresse à l’offensé. Dans une situation contemporaine, on trouverait des expressions telles que « J’espère que je ne t’ai pas fait mal / blessé / vexé, ne t’inquiète pas²²... », qui montrent une préoccupation pour le bien-être de l’offensé. On notera l’exemple [1] où la jeune épouse reconnaît avoir « courroucé » son époux ou l’exemple [3] où une dame insiste sur la blessure et la faiblesse du chevalier offensé, qui aggravent sa faute. Si les sentiments de l’offensé sont pris en compte dans l’IFID appelant à apaiser sa colère, les actes secondaires de l’excuse en revanche ne sont pas orientés vers ses ressentis, ce qui serait peut-être redondant. Cette particularité s’explique peut-être aussi par le cadre situationnel des excuses : dans les textes dépouillés, les excuses vont toujours de l’inférieur au supérieur. S’il peut sembler légitime d’apaiser sa colère, s’enquérir de son bien-être physique ou moral pourrait être jugé comme à nouveau offensant pour sa face négative.

6.4. Stratégie (d) : l’offre de réparation ou d’amendement

L’acte secondaire qui accompagne le plus les demandes de pardon est un engagement promissif, considéré depuis Brown et Levinson comme typique de la politesse positive (1987 :102) et qui met fortement en cause la face négative de l’offenseur. Cet engagement peut être de deux types : promesse de mieux se comporter ou promesse de réparation.

6.4.1. La promesse de mieux se comporter

On se reportera à l'exemple [22] pour voir l'offenseur promettre de changer de vie et de ne plus commettre cette offense à l'avenir. Une société chrétienne ne peut qu'être sensible à cet acte de conversion et cet effort sur soi, qui impliquent d'agresser à la fois sa face négative (modifier son comportement) et sa face positive (reconnaître l'aspect néfaste de son comportement).

6.4.2. L'engagement à trouver une compensation

L'offenseur s'engage à réparer matériellement l'offense en prenant de ses biens ou de son temps pour offrir une compensation. L'offensé est sensible à cet acte menaçant commis sur la face négative de l'offenseur.

- [37] (Deux compagnons se disputent la carafe)
« Que da, vous m'avez malement deceu quar vous en avez bu tout qanque il avoit. Perot, de male estraine soiez vous estraygné.
– Mais Guilliam, *ne vous chaille*, quar je m'en irray quere du vin pour vous. » (*Manières* 1396, p. 35)

Dans cet exemple précis, on peut se demander comme Ogiermann (2009 : 181) si l'offre de réparation est vraiment liée à une reconnaissance de culpabilité. Nos exemples [1], [35], [36], en revanche, joignent un engagement, certes assez vague, à une reconnaissance de la faute commise. L'offenseur ou l'offenseuse se mettent personnellement à la disposition de l'offensé. L'offense est conçue comme une dette que l'offensé a acquise sur l'offenseur et que celui-ci s'engage à rembourser.

Les actes secondaires renvoient donc aux mêmes stratégies que celles que les chercheurs ont distinguées à notre époque contemporaine : les offenseurs peuvent se disculper en rejetant la faute sur une circonstance extérieure : ils diminuent l'offense et dégonflent la colère de l'offensé devant la petitesse de la faute commise. Ils peuvent s'accuser en admettant voire en revendiquant la faute, mais ils obtiennent alors le pardon comme gage de leur amendement et de leur bonne volonté. Cette stratégie me semble la plus utilisée dans les documents observés, peut-être en raison de la forte pression hiérarchique rencontrée. Il y a en effet une certaine arrogance à se dégager d'une offense en renvoyant la responsabilité sur autre chose. Ici l'humilité semble plus visible, les offenseurs n'hésitant pas à agresser leur propre face positive. Peut-être sommes-nous là aussi dans une dimension de contrition chrétienne qui fait de l'aveu des fautes, sans recherche de justification, la voie du salut, comme en témoignent ces proverbes :

- [38] Qui bien s'acuse Dieu l'excuse,
Et qui [s]'excuse Dieu l'accuse (*Mir. ste Genev.* p. 161)

- [39] Excuser ne doit pas pecheur
Son pechié, il en est poieur. (*Best. lap. Rosarius S.*, p. 25)

Que l'on ait offensé son maître ou son Dieu, à trop vouloir s'excuser, on finit par l'offenser plus encore.

Conclusion

En français médiéval, comme en français moderne, l'acte de langage de l'excuse est double, séparé en deux parties : (1) demande de pardon et (2) justification / amendement. Si le principe général de politesse nous semble déjà pouvoir être décrit à partir du système des faces conceptualisé par Brown et Levinson, les réalisations linguistiques cependant ont évolué, témoignant ainsi d'une conception différente des interactions. L'excuse semble moins fréquente en moyen français qu'à notre époque, où elle accompagne un nombre important de FTA commis sur autrui, comme la requête ou l'ordre, quand elle ne se limite pas à décrire un simple embarras. En cela nous rejoignons les conclusions de Jucker (2019) sur l'anglais, selon lequel cet acte s'est généralisé en même temps qu'il s'est atténué et que sa réalisation linguistique est devenue plus conventionnelle, mais peut-être est-ce surtout en raison d'un corpus essentiellement littéraire où sont négligés une multitude de petits rituels sociaux pour des raisons narratives. Notons cependant que les excuses sont rares dans les *Manières de langage* dont la raison d'être est précisément d'imiter les rituels langagiers pour les enseigner. Il faudrait poursuivre l'enquête en faisant plus attention au corpus, littéraire ou non, et l'élargir à la correspondance.

À la différence de notre époque, la première partie de l'excuse s'exprime au Moyen Âge par des IFID qui, en dehors du verbe *pardoner*, ont disparu sous cette forme : elles visent surtout à apaiser la colère de l'offensé en lui reconnaissant son pouvoir sur l'offenseur, qu'il peut ou non « tenir pour excusé ». L'expression des sentiments de l'offenseur, du type, « je suis désolé », ne semble qu'à peine faire partie des réalisations possibles dans les textes dépouillés. Ce changement des réalisations de l'excuse ainsi que le changement des conditions pragmatiques de sa production témoignent d'une évolution d'une politesse positive vers une politesse négative dans une société aujourd'hui moins hiérarchisée, dans laquelle l'excuse peut être réciproque et ne s'exerce plus uniquement de l'inférieur vers le supérieur. De ce fait, il faudrait regarder de manière plus globale le cotexte plus large des excuses en y incluant aussi par exemple les termes d'adresse afin de poser la question du lien entre excuse et déférence dans le cadre social très hiérarchisé de l'Ancien régime.

Enfin, les actes de langage secondaires reposent sur des reconnaissances humbles de la faute commise, parfois justifiée et minimisée par

des arguments encore utilisés par déplacement de la faute, « ce n'est pas ma faute » ou « c'est la faute de », ou surtout par l'argument de l'intention, « je ne l'ai pas fait exprès », dont on se souvient qu'il fait partie des concepts clés de la confession dont le poids est renforcé par le concile de Latran en 1215. Il serait intéressant de vérifier cette hypothèse et d'examiner les corrélations entre la réalisation linguistique des excuses courantes et la conception de la faute dans la pratique théologique, en parallèle avec le détachement de la notion d'excuse de celle du pardon presque cantonné aujourd'hui à la sphère religieuse. Enfin, la stratégie d'excuse la plus efficace est l'engagement vers l'avenir, soit à un amendement personnel, soit à une compensation de l'offense. Cette insistance sur la réparation concrète relève aussi certainement de l'influence religieuse.

NOTES

1. Ce travail a bénéficié du soutien du projet de recherche PID2020-113017GB-I00 "Énonciation et pragmatique historique du français", du *Ministerio de Ciencia e Innovación*, Espagne. Je remercie aussi Julie Sorba et Daniela Capin de leur aide.

2. Sans doute parce qu'ils considéraient essentiellement l'excuse par anticipation, visant à désarmer *a priori* l'allocutaire.

3. Ogiermann (2009 : 52) considère toutefois que ce n'est pas l'excuse qui agresse la face positive de l'offenseur mais c'est l'offense qu'il a commise qui l'altère aux yeux des autres. De ce fait, l'excuse servirait plutôt à réparer et à valoriser sa face positive. À mes yeux, cette vision assez chrétienne des vertus de la contrition ne prend pas en compte l'humiliation réelle qu'il peut y avoir à s'excuser.

4. Ces recherches ont été souvent menées dans la perspective de l'enseignement des langues étrangères, ce qui rejoint de manière pertinente notre volonté de centrer notre étude sur les *Manières de langage* médiévales.

5. « There appears to be a shift towards fewer variants in more recent corpora of spoken French and the Quebec data in particular shows a preference for more anglicized choices (sorrow and excuse) than the more old-fashioned 'pardon' and 'regret' which feature in the European French corpora » (Beeching, 2019 : 291).

6. « A broad consensus has indeed been established regarding the fact that it is only from the Renaissance era onwards that a conception of social relations attaching importance to something that strongly resembles the idea of politeness, as it was, previously defined, begins to establish itself » (Kerbrat-Orecchioni, 2012 : 137).

7. On laissera de côté ici la question de savoir s'il s'agit de politesse ou de discernement / déférence. Sur ces concepts dans l'analyse historique, voir Jucker (2010) et Culpeper et Kadar (2010 : 24).

8. Voir ce qu'en disait Barthes (1979 : 4) : « La littérature, en tout cas celle du passé, est une *mathésis* : elle prend en charge et met en scène (ne serait-ce que par touches, allusions, références...) non la science, mais des savoirs : étant

elle-même une pratique du langage du plus haut niveau (ce qu'on appelle écriture), elle donne un privilège constant à toutes les conduites humaines qui passent par le langage ; l'une de ses fonctions est de reproduire exemplairement des modes, des inflexions du discours ».

9. Cependant, les textes que nous utilisons pour cette étude ne constituent pas un support de recherche sans défauts ; en effet, pour des besoins d'intrigue narrative, bien des offenseurs (des offenseuses surtout) s'en tirent à bon compte avec des excuses fausses ou malhonnêtes face à des victimes naïves incapables de percevoir le mensonge. Mais il ne semble pas que la réalisation de leur acte de langage d'excuse trahisse leur fausseté. En effet, à côté d'excuses considérées comme sincères, elles semblent relever des mêmes formulations.

10. Les *Cent Nouvelles nouvelles* dans la version de Philippe de Vigneulles sont aussi dans Frantext, elles comptent 131 297 mots.

11. La *Manière de langage* de 1396 fait 3 200 mots, celle de 1399 en fait 15 654 et celle de 1415 en fait 4 900. Elles sont aussi disponibles sur Frantext. L'ensemble des *Manières* est la base textuelle de l'*Anglo-Norman Dictionary* (site actuellement en révision).

12. *Registre criminel* : 174 205 mots pour le tome 1 et 162 655 mots pour le tome 2. Il se trouve également dans le *Base du Français médiéval*.

13. On pourra ajouter à ces IFID verbales, le marqueur discursif nominal *saue / sauf vostre grace* dont Amalia Rodriguez Somolinos (2019 : 227) relève 84 occurrences dans ces mêmes bases de données informatisées et qui accompagne et adoucit une réfutation ou un désaccord face à un allocutaire socialement supérieur. *Sauf vostre honneur* ou *sauf vostre reverence* sont des variantes possibles.

14. L'emploi de *chaloir* comme excuse semble particulièrement fréquent dans les *Manières* où on en trouve quatre occurrences. C'est peut-être un régionalisme.

15. Le sens d'excuse se trouve uniquement dans des occurrences au féminin. Cette forme prendra plus d'importance en français préclassique et classique, mais reste là encore surtout employée au féminin. Voir Denoyelle (2019).

16. Quoique Bleaching (2019) montre que le français contemporain use majoritairement *désolé-e* pour des offenses sérieuses mais préfère *excuse* pour de menues infractions conversationnelles. Dans les corpus qu'elle a observés, *Excuse*, une forme de politesse plutôt positive, est donc plus fréquent que *désolé-e*.

17. Dans ce tableau, comme dans les suivants, en raison du cumul de plusieurs constructions, le total ne fait pas 100 %.

18. Formule récurrente dans les *Registres criminels*.

19. Voir les exemples [4], [6], [8], [9], [12], [15], [19], [21], [22].

20. Voir les exemples [9], [21], [33].

21. Ainsi par exemple, l'IFID n'est jamais répétée sous la même forme, ce qui est pourtant un trait courant dans beaucoup de langues (Suszczyńska, 1999 : 1060). Il serait nécessaire de regarder la répartition des procédés d'intensification selon les genres littéraires pour regarder si les plus oralisés en usent plus fréquemment.

22. En anglais, où cette stratégie domine largement, elle se réalise dans des formules du type : « Are you all right, let me help you », formulations qui semblent incongrues dans les récits étudiés qui opposent des apprentis à leurs patrons, des chevaliers à leur seigneur ou à leur dame...

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BARTHES R., 1979, « Présentation » (en collaboration avec F. BERTHET), *Communications*, 30, *La conversation*, p. 3-5.
- BEECHING K., 2019, « Apologies in French and English : An insight into conventionalisation and im/politeness », *Journal of Pragmatics*, 142, p. 281-291.
- BLUM-KULKA S. et OLSHTAIN E., 1984, « Request and apologies : A cross-cultural study of speech act realization patterns (CCSARP) », *Applied Linguistics*, 5/3, p. 196-213.
- BLUM-KULKA S., HOUSE J. et KASPER G., 1989, *Cross-Cultural Pragmatics : Request and Apologies*, Norwood, NJ, Ablex.
- BROWN P. et LEVINSON S. C., 1987², *Politeness: Some Universals in Language Usage*, Cambridge, Cambridge UP.
- CAMILO DAVILA J., 2011, « Le pardon dans l'organisation : l'importance d'une excuse sincère. Une étude en Colombie, Amérique latine », in SIMARD G. et JIMÉNEZ A., *Gestion des ressources humaines en Amérique latine : enjeux disciplinaires et pratiques professionnelles*, Éditions des archives contemporaines, p. 31-56.
- CARÉ J.-M., 1985, « Pardon, excusez-moi... ou j'engage la conversation », *Le français aujourd'hui*, 71, p.14-19.
- CULPEPER J. et KÁDÁR D. Z. (éds), 2010, *Historical (Im)politeness*, 65, Berne, Peter Lang.
- DENOYELLE C., 2019. « La réalisation de l'excuse dans quelques textes littéraires pré-classiques », in CAPIN D., GLIKMAN J., OBRY V. et REVOL T., *Le français en diachronie*, Éditions de Linguistique et de Philologie (ELiPhi), Strasbourg, p. 203-221.
- DENOYELLE C., 2020, « The expression of remorse in Old and Middle French literature », in STEENBRUGGE C. et WILLIAMS G. T., *Cultures of Compunction in the Medieval World: Emotion, Contrition and Penitence in the Middle Ages*, Londres, Bloomsbury Publishing, p. 119-142.
- GOFFMAN E., 1974 [1972], *Les Rites d'interaction*, trad. A. KIHM, Paris, Editions de Minuit.
- HAUGH M., et CHANG W. L. M., 2018, « “The apology seemed (in)sincere”: variability in perceptions of (im)politeness », *Journal of Pragmatics*, 142, p. 207-222.
- JACOBS A. et JUCKER A. H., 1995, « The historical perspective in pragmatics », in JUCKER A. H., *Historical Pragmatics: Pragmatic Developments in the History of English*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, p. 1-33.
- JUCKER A. H., 2010, « *In curteisie was set ful muchel hier lest*: Politeness in Middle English », in CULPEPER J. et KÁDÁR D. Z., *Historical (Im)politeness*, 65, Berne, Peter Lang, p. 175-200.
- JUCKER A. H., 2012, « Positive and negative face as descriptive categories in the history of English », in BAX M. et KÁDÁR D. Z., *Understanding Historical (Im)Politeness: Relational linguistic practice over time and across cultures*, 41, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing, p. 175-194.

- JUCKER A. H. et TAAVITSAINEN I., 2008, « Apologies in the history of English: routinized and lexicalized expressions of responsibility and regret », in JUCKER A. et TAAVITSAINEN I., *Speech Acts in the History of English*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, p. 229-246.
- JUCKER A. H., 2019, « Speech act attenuation in the history of English: The case of apologies », *Glossa* 4(1)/45, p. 1-25.
- KERBRAT-ORECCHIONI C., 1992, *Les Interactions verbales*, 2, Paris, A. Colin.
- KERBRAT-ORECCHIONI C., 1994, *Les Interactions verbales*, 3, Paris, A. Colin.
- KERBRAT-ORECCHIONI C., 2012, « From good manners to facework : Politeness variations and constants in France, from the classic age to today » in BAX M. et KÁDÁR D. Z., *Understanding Historical (Im)Politeness: Relational linguistic practice over time and across cultures*, 41, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing, p. 131-153.
- KOHNNEN T., 2008, « Linguistic Politeness in Anglo-Saxon England ? A study of Old English address terms », *Journal of Historical Pragmatics*, 9.1, p. 140-158.
- KOHNNEN T., 2017, « Anglo-Saxon expressives: Automatic historical speech-act analysis and philological intervention », *Anglistik: International Journal of English Studies*, 28(1), p. 43-56.
- KRISTOL A., 1994, « “Que dea! Mettes le chapron, paillard, com tu parles a prodome!” La représentation de l’oralité dans les *Manières de langage du XIV^e/XV^e siècles* », *Romanistisches Jahrbuch*, 43, p. 35-64.
- KRISTOL A., 2009, « Textes littéraires et sociolinguistique historique : quelques réflexions méthodologiques », in AQUINO-WEBER D., COTELLI S. et KRISTOL A., *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman. Enjeux et méthodologies d’un champ disciplinaire émergent*, Actes du colloque de Neuchâtel, 8-9 juin 2007, Berne, P. Lang, p. 25-46.
- LAGORGETTE D., RODRIGUEZ SOMOLINOS A. et OPPERMAN E., 2006, *Énonciation et pragmatique : Approche diachronique*, *Langue Française*, 149.
- LAGORGETTE D., 2013, « Insultes et registres de langue dans les *Manières de langage* : transgression et effets d’oralité », in RODRIGUEZ-SOMOLINOS A., *Diachroniques*, 3, p. 119-147.
- LAGORGETTE D., 2017a, « Jurons et blasphèmes dans quelques textes des XIV^e et XV^e siècles : représentations de l’oralité et transgression », in SOMOLINOS RODRIGUEZ A., *Énonciation et marques d’oralité dans l’évolution du français*, *LINX* 73, p. 147-173.
- LAGORGETTE D., 2017b, « *Damoiselle, veuillez vous aller ovesque moy et vous serrez m’amy* ? Mots doux et insultes en moyen français, de la politesse à la transgression », in SUOMARLA E. et HARMA J., *Aimer, haïr, menacer, flatter en moyen français*, Paris, Champion, p. 113-139.
- LARINA T. V., 2003, *Kategorija Vežljivosti v Anglijskoj i Ruskoj Kommunikativnych Kul’turach*, Moskva, Izdatel’stvo Rossijskogo Universiteta Družby Narodov.
- LE BART Ch., 2008, *L’individualisation*, Paris, Sciences Po.
- MALGORZATA S., 1999, « Apologizing in English, Polish and Hungarian: Different Languages, Different Strategies », *Journal of Pragmatics*, 31, p. 1053-1065.

- MEIER A. J., 1992, *A Sociopragmatic Constrative Study of Repair Work in Austrian German and American English*. Thèse de doctorat non publiée, Université de Vienne.
- MONTANDON A. (éd.), 1995, *Dictionnaire raisonné de la politesse et du savoir-vivre du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Seuil.
- OGIERMANN E., 2009, *On Apologising in Negative and Positive Politeness Cultures*, 191, Amsterdam/ Philadelphia, John Benjamins Publishing.
- OLSHTAIN E., 1989, « Apologies across languages », in BLUM-KULKA S., HOUSE J. et KASPER G., *Cross-cultural Pragmatics: Requests and Apologies*, Norwood, NJ, Ablex, p. 155-173.
- PANIS A. et WILLEMS D., 1999, « Sur l'ambiguïté de la formule "pardon" et son utilité dans une théorie de contrôle du dialogue », *Faits de langues*, 13, p. 125-136. [http://www.persee.fr/doc/flang_1244-5460_1999_num_7_13_1245, consulté le 25/01/2017]
- PICARD D., 1995, *Les Rituels du savoir-vivre*, Paris, Le Seuil.
- RODRIGUEZ-SOMOLINOS A., 2013, « Marques d'oralité en français médiéval », *Diachroniques*, 3, p. 1-19.
- RODRIGUEZ-SOMOLINOS A., 2019, « Réfutation et politesse : *savez votre grace* », in CAPIN D., GLIKMAN J., OBRY V. et REVOL T., *Le Français en diachronie*, Strasbourg, Éditions de Linguistique et de Philologie (ELiPhi), p. 223-236.
- SCHÖLMBERGER U., 2008, « Apologizing in French French and Canadian French », In SCHNEIDER K. et BARRON A., *Variational Pragmatics. A Focus on Regional Varieties of Pluricentric Languages*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, p. 333-354.
- SCHMITT J.-C., 1989, « La Découverte de l'individu, une fiction historiographique ? », in MENGAL P. et MAROT F., *La Fabrique, la Figure et la Feinte, Fictions et statut des fictions en psychologie*, Paris, Vrin, p. 213-230.
- SUSZCZYŃSKA M., 1999, « Apologizing in English, Polish and Hungarian : different languages, different strategies », *Journal of Pragmatics*, 31, p. 1053-1065.
- ROUSSEL C., 1994, « Le Legs de la Rose : modèles et préceptes de la sociabilité médiévale », in MONTANDON A., *Pour une histoire des traités de savoir-vivre en Europe*, Clermont-Ferrand, Association des publications de la Faculté des Lettres et Sciences humaines, p. 1-90.
- WIERZBICKA A., 1985, « Different cultures, different languages, different speech acts », *Journal of Pragmatics*, 31, p. 1053-1065.
- WILLIAMS G., 2018, *Sincerity in Medieval English Language and Literature*, Londres, Palgrave Macmillan.
- WIRTH A., 2014a, « Une fenêtre sur l'oral médiéval 'réel' : les amendes dans les documents comptables médiévaux », Murray Edwards College, Université de Cambridge, du 06/01/2014 au 08/01/2014. [<http://hdl.handle.net/2078.1/137375>]
- WIRTH A., 2014b, « Transcription fidèle ou reconstruction ? Les paroles sanctionnées par la justice et leur mise à l'écrit (xiv^e-xv^e siècles) », 3^e colloque *Repenser l'histoire du français. La mise à l'écrit et ses conséquences*, Université de Neuchâtel, du 05/06/2014 au 06/06/2014. [<http://hdl.handle.net/2078.1/137562>]

Corpus d'étude

- Alain CHARTIER, 1415, *Le Debat du Herault, du Vassault et du Villain*, in Alain CHARTIER, *Œuvres poétiques*, éd. par J.C. LAIDLAW, p. 421-435, Cambridge, London, Cambridge University Press, 1974.
- Antoine DE LA SALE, 1456, *Jehan de Saintré*, éd. par J. BLANCHARD, Paris, Le Livre de poche, 1995.
- Charles D'ORLÉANS, 1415, *La Retenue d'Amour; Ballades, Chansons, Complaintes et Caroles*, Poésies t. 1, éd. par P. CHAMPION, Paris, Champion, 2010.
- Christine DE PIZAN, 1400-1403, *Le Livre de la Mutacion de Fortune*, t.2, éd. par S. SOLENTE, Paris, A. et J. Picard, 1959.
- Guillaume DE DIGULLEVILLE, 1330-1331, *Pèlerinage de Vie Humaine*, éd. par B. STUMPF, ATILF – CNRS & Nancy Université, 2010. [<http://www.atilf.fr/dmf/VieHumaine>]
- Guillaume DE MACHAUT, 1364, *Le Livre du voir dit*, éd. par P. IMBS, Paris, Librairie générale française, 1999.
- Jean D'ARRAS, 1393, *Mélusine*, éd. par L. STOUFF, Dijon, Bernigaud et Privat, 1932.
- Jean FROISSART, 1373-1388, *Melyador*, éd. par N. BRAGANTINI-MAILLARD, Genève, Droz, 2014.
- Jean FROISSART, c.1375-1400, *Chroniques M. Troisième livre [suite]*, XIV, éd. par A. MIROT, Paris, Klincksieck, 1966.
- Pierre GRINGORE, 1513, *La Vie monseigneur saint Loys*, éd. par S. LU, à paraître. *L'Estoire de Griseldis en rimes et par personnages*, 1395, éd. par M. ROQUES, Genève/Paris, Droz/Minard, 1957.
- La Confession Riffart*, c.1480-1520, in *Recueil Trepperel*, éd. par E. DROZ et H. LEWICKA, Farces, Genève, Droz, 1961.
- La Farce de Maître Pathelin*, c.1460, éd. par M. ROUSSE, Paris, Folio, 1999.
- La Farce du Savetier Calbain*, 1548, in *Farces*, éd. par A. TISSIER, Paris, Garnier-Flammarion, 1984.
- Le Bestiaire et le lapidaire du Rosarius*, c.1330, éd. par S. SANDQVIST, Lund, Lund University Press, 1996.
- Le Mesnagier de Paris*, c.1392-1394, éd. par G.E. BRERETON et J.M. FERRIER, Paris, Le Livre de Poche, 1994.
- Les Cent Nouvelles Nouvelles*, c.1456-1467, éd. par F.P. SWEETSER, Genève, Droz, 1966.
- Les Miracles de sainte Geneviève*, c.1410-1420, éd. par C. SENNEWALDT, Frankfurt am Main, Frankfurter Quellen und Forschungen, 1937.
- Manières de langage*, 1396/1399/1415, éd. par A. KRISTOL, Londres, Anglo-Norman Text Society, 1995.
- Le Roman de Perceforest*, 1460, éd. par G. ROUSSINEAU, Genève, Droz, 2001-2015.
- Registre criminel du Châtelet du 6 septembre 1389 au 18 mai 1392*, éd. par H. DUPLÈS-AGIER, Paris, Lahure, 1861. [Publié en ligne par la Base de français médiéval : <http://catalog.bfm-corpus.org/regcrim1>; dernière révision : le 01/08/2013].
- Sottie à cinq personnages des sots « escornez » Recueil Trepperel (1525) : Les sotties*, Genève, Slatkine Reprints, 1974.

Dictionnaires et corpus

Base textuelle Frantext (en ligne), 1998-2021, ATILF-CNRS & Université de Lorraine. [<https://www.frantext.fr/>]

Dictionnaire du Moyen Français, version 2015 (DMF 2015), ATILF-CNRS & Université de Lorraine. [<http://www.atilf.fr/dmf>]